



Référentiel de Formation

Juge Arbitre Jeune

« Sensibilisation »

JAJ - Club

(Jusqu'aux -12)



 **Communication**

Réalisation :

 Réalisation : Commission Arbitrage



- ✎ Il associe la formation club (école d'arbitrage et entraînements) et la préparation aux 1^{er} plateaux de rencontres dans ou avec son club
 - ➔ Exemple : plateau mini-hand, tournoi amical
- ✎ La phase de sensibilisation s'effectue prioritairement en solo



Sensibilisation : Objectifs de ce niveau

PROTECTION DU JOUEUR

CAPACITE A
RECONNAITRE
UNE
FAUTE DE JEU

ET

UNE FAUTE
D'ANTI-JEU

✓ La formation Club - Ecole d'Arbitrage

- ✎ Capacité à connaître et reconnaître des situations de jeu (faute de jeu, interdits de base, ou autre consigne)
- ✎ Capacité à prendre une décision : « souffler dans un sifflet »
- ✎ Capacité à associer prise de décision et situation de jeu qui se déroule (acte de réflexion)
- ✎ Capacité à communiquer une information aux acteurs (sens du jeu)
- ✎ Capacité à diriger une séquence de jeu dans l'entraînement

La maîtrise « minimale » de ces **pré-requis** est indispensable pour accéder au niveau découverte (niv. JAJ3) à l'issue de cette phase de sensibilisation.

PROTECTION DU JEU

CAPACITE A
SUIVRE
LES CONSIGNES
D'UN JEU
(situation
d'entrainement..)

ET

EN
PARTICULIER
LES REGLES
MINIMALES DU
HANDBALL



Sensibilisation : Caractéristique du niveau de jeu

Les caractéristiques du niveau de jeu arbitré par la JAJ - Club (jusqu'aux -12)

- ✚ Passer d'un jeu centré essentiellement « autour » du ballon à un jeu déjà « décentré », et plus organisé
- ✚ Le JAJ, en tant que joueur va s'approprier la logique du jeu de ce niveau : enchaînement de statut attaquant / défenseur sur grand espace et avec faible densité de joueurs
- ✚ Le formateur va s'attacher tout d'abord à développer les capacités motrices et perceptives du jeune joueur dans le cadre de ses apprentissages

✚ C'est développer les principes du jeu collectif

✚ Le JAJ :

✚ Participe dans ce cadre, par son action, à la formation du jeune joueur

✚ Entre, par ses interventions, dans le cadre d'évolution autorisé. Cette exigence doit être source de progrès pour le jeune joueur

✚ Est informé des niveaux de pratiques et des attendus de formation du jeune joueur

✚ Le tuteur accompagnateur constitue une interface entre juge arbitre et le formateur du joueur



Les savoirs mis à disposition de la formation du JAJ - Club (jusqu'aux -12)

- ✚ En lien avec les situations de formation (situations pédagogiques, compétitions), un apprentissage progressif des règles fondamentales du handball :
 - ✚ Le maniement de balle, les déplacements,
 - ✚ La logique du jeu : rapport de force du handball : les couples attaquants-défenseurs et leurs comportements interdits qui mettent en danger la sécurité du joueur
- ➔ C'est une 1ère approche de la règle 8
- ✚ Ce pré-requis est nécessaire pour franchir ce niveau d'arbitrage



Les savoir-faire ou les outils au service de la formation du JAJ - Club (jusqu'aux -12)

- ✚ La reconnaissance des situations de jeu: en poursuite, en face à face
- ✚ Le développement des perceptions visuelles : être capable de se décentrer de la balle
- ✚ Etre capable de prendre une décision et de la communiquer :
 - ✚ En étant dans la situation d'un arbitrage « solo »
 - ✚ Par une utilisation adaptée du coup de sifflet
 - ✚ Par une gestuelle appropriée

- ✎ Etre capable de différencier la faute de jeu de la faute d'anti jeu :
 - ✎ Faute de jeu : Jet Franc, Jet de 7m (ex : PdB seul face au but, quelque soit la position sur le terrain)
 - ✎ Faute d'anti jeu : Sanctions disciplinaires (exclusion à caractère pédagogique = remplacement du joueur exclu)



Les savoir-être du JAJ – Club ou attitudes à acquérir pour le JAJ - Club (jusqu'aux -12)

✚ C'est accepter de rentrer dans une démarche pour :

- ✚ Apprendre à maîtriser ses émotions liées à la fonction
- ✚ Apprendre à maîtriser la notion « d'autorité » au service du jeu arbitré
- ✚ Apprendre à reconnaître son erreur et en faire un outil de progrès
- ✚ Vouloir progresser dans sa mission
- ✚ Etre capable d'écouter le tuteur accompagnateur



La formation du JAJ - Club (jusqu'aux -12) dans le cadre de son club

- ✚ C'est une formation partagée avec tous les joueurs de son équipe :
 - ✚ L'entraîneur doit veiller à faire arbitrer des situations de jeu par tous ses joueurs. Il en profitera pour présenter les règles fondamentales (faute de jeu -faute d'anti jeu)
 - ✚ L'entraîneur doit avoir la capacité de construire des situations pédagogiques simples au service d'objectifs recherchés (construire des jeux, donner des consignes particulières..)

- ✎ L'entraîneur doit avoir la capacité de détecter les joueurs « motivés » pour l'arbitrage
- ✎ L'entraîneur doit avoir la capacité de collaborer avec les instances du comité
- ✎ C'est une formation partagée avec les adultes (entraîneurs, accompagnateurs-tuteurs...)
 - ✎ Lors des entraînements
 - ✎ Lors des rencontres du club : l'entraîneur est garant du respect de l'arbitrage



Les thématiques de formation pour le JAJ - club (jusqu'aux -12)

✎ Amélioration des capacités motrices individuelles

Exemple : situations de jeux variés (pré sportifs, mini handball, parcours sportifs...)

✎ Amélioration des facteurs perceptifs individuels

Exemple : complexifier les consignes dans les jeux, développer les jeux de coopération et d'opposition..)

- ✎ Amélioration de la compréhension de la logique du handball
 - ✎ Jeu dans les espaces libres
 - ✎ Aller vers le but,
 - ✎ Appui/soutien,
 - ✎ Relations à 2
 - ✎ ...
- ✎ S'approprier les règles de base de l'activité
 - ✎ Maniement du ballon → Règle 7

- ✚ La faute de jeu : la connaître et la reconnaître
 - ✚ Spécificité du handball → marcher, reprise de dribble.., sur situations de jeu variées
- ✚ La faute d'anti-jeu : la connaître et reconnaître les interdits
 - ✚ Pousser, retenir, ceinturer, etc...
 - ✚ Donner des consignes sur des situations de jeu variées
- ✚ La notion de réparation

Exemple : mettre en place des situations de jeu (avec consignes) où l'arbitre aura à répondre de la façon la plus adaptée au problème posé



L'évaluation du JAJ - Club (jusqu'aux -12)

- ✚ L'évaluation du jeune arbitre est un « état d'esprit » au service des progrès du jeune
- ✚ Son objectif est de contribuer à ce que le jeune prenne plaisir et commence sa formation de juge arbitre jeune
- ✚ L'évaluation doit prendre en compte le niveau de jeu dans lequel le jeune évolue et les attendus fixés par le référentiel de formation

- ✚ L'évaluation du JAJ est donc « individualisée » et elle doit dégager les points forts et les pistes de progrès du JAJ (le profil)
- ✚ Elle est indissociable du travail d'échange avec les entraîneurs et les animateurs de l'école d'arbitrage
- ✚ Indicateurs de réussite :
 - ✚ Pourcentage de jeunes de la tranche d'âge visée par la formation
 - ✚ Reconnaissance et respect du rôle des arbitres

Merci De Votre attention

Questions ?





Evolution Du document

Version	Date	Modifications	Nom
01	01/02/2017	Rédaction initiale	JFC + LF